

# AVEZ-VOUS RECOURS AUX SERVICES DES URGENCES POUR Y RECEVOIR DES SOINS LIÉS À LA DRÉPANOCYTOSE ?



## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT DE VOUS Y RENDRE.

Les enfants et les adultes souffrant de drépanocytose (SCD pour ses initiales en anglais) requièrent souvent des soins auprès des services des urgences d'hôpitaux ou de cliniques pour des problèmes de santé liés à la SCD. Les urgences peuvent être votre seule option de soins lorsque les symptômes, tels que des crises de douleur, ne peuvent pas être pris en charge à votre domicile ou lorsque vous n'avez pas accès à un professionnel de la santé spécialisé dans le traitement de la SCD.

Le programme Sick Cell Data Collection (SCDC) a constaté qu'en Californie, les personnes souffrant de SCD sollicitent les services des urgences en moyenne trois fois par an depuis la fin de l'adolescence jusqu'à environ 60 ans. *Les douleurs aiguës, connues sous le nom de crise de drépanocytose, sont le motif le plus courant de ces visites aux urgences.*

### Visites aux urgences parmi les personnes atteintes de drépanocytose en Californie, 2005-2014



## Conseils pour recevoir de meilleurs soins aux urgences

### Avant de tomber malade ou d'avoir une crise de douleur, travaillez avec votre médecin traitant pour

- Vous assurer que les informations apparaissant dans votre dossier médical électronique (EMR pour ses initiales en anglais) sont à jour, notamment vos antécédents cliniques et les analgésiques que vous prenez actuellement. 
- Créer un plan de gestion de prise en charge de la douleur et vous assurer qu'il est enregistré dans votre EMR. Conservez une copie imprimée du plan ainsi qu'une liste de tous vos médicaments.

### Lorsque vous allez aux urgences

- Avertissez immédiatement le personnel des urgences que vous souffrez de drépanocytose.
- Partagez ouvertement avec l'infirmière et le médecin des urgences
  - Vos antécédents médicaux, notamment la liste des médicaments que vous prenez ou que vous avez pris.
  - Votre plan de prise en charge de la douleur. Demandez à l'infirmière ou au médecin des urgences de consulter votre plan dans votre EMR ou fournissez-lui en une copie imprimée.
  - Les coordonnées de votre médecin traitant. Si l'infirmière ou le médecin des urgences a des doutes au sujet de votre plan de prise en charge de la douleur, demandez au personnel des urgences d'appeler votre médecin traitant.



Le Centre national des anomalies congénitales et des troubles du développement des CDC est déterminé à protéger les personnes et à prévenir les complications des maladies du sang. Pour en savoir plus sur le travail des CDC et aider les personnes souffrant de SCD, consultez la page : [www.cdc.gov/ncbddd/sicklecell](http://www.cdc.gov/ncbddd/sicklecell)



U.S. Department of  
Health and Human Services  
Centers for Disease  
Control and Prevention

